

## ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

### Conseil international de coordination du programme sur l'homme et la biosphère (MAB) Vingt-neuvième session

UNESCO HQ, Paris, salle IV (bâtiment Fontenoy)  
12-15 juin 2017

*Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ne soutient ni ne fait siennes l'exactitude ou la fiabilité d'avis, d'opinions, de déclarations ou d'autres informations ou documentations fournies par les Etats au Secrétariat de l'UNESCO.*

*La publication de tels avis, opinions, déclarations ou autres informations ou documentations sur le site web de l'UNESCO et/ou dans des documents de travail n'implique pas non plus l'expression d'une quelconque opinion de la part du Secrétariat de l'UNESCO sur le statut juridique ou sur les frontières de tout pays, territoire, ville ou domaine.*

#### POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE : PROPOSITIONS DE DÉSIGNATION DE RÉSERVES DE BIOSPHERE ET D'EXTENSION/MODIFICATION/CHANGEMENT DE NOM DE RÉSERVES DE BIOSPHERE FAISANT DÉJÀ PARTIE DU RÉSEAU MONDIAL DES RÉSERVES DE BIOSPHERE (WNBR)

1. Les propositions de désignation de réserves de biosphère et d'extension/modification de réserves de biosphère faisant déjà partie du Réseau mondial des réserves de biosphère (WNBR) ont été examinées lors de la 23<sup>ème</sup> réunion du Comité consultatif international des réserves de biosphère (IACBR), qui s'est tenue au siège de l'UNESCO du 23 au 26 janvier 2017.
2. Les membres du Comité consultatif ont examiné 28 propositions de désignation de réserves de biosphère (dont quatre sites transfrontières et une re-soumission de propositions de désignation de réserves de biosphère) et 12 requêtes pour l'extension/modification et/ou le changement de nom de réserves de biosphère existantes ; ils ont formulé leurs recommandations relatives aux sites spécifiques conformément aux catégories de recommandations suivantes :

**1) Propositions de désignation de réserves de biosphère ou d'extension/modification/changement de nom de réserves de biosphère existantes recommandées à l'approbation** : le site proposé est recommandé à l'approbation en tant que réserve de biosphère ; aucune information complémentaire n'est requise. Pour les sites existants, les changements proposés sont recommandés à l'approbation.

**2) Propositions de désignation de réserves de biosphère ou d'extension/modification/changement de nom de réserves de biosphère existantes recommandées à l'approbation sous réserve d'apport d'informations spécifiques** : le site proposé est recommandé à l'approbation en tant que réserve de biosphère ou les changements proposés sur des sites existants sont recommandés à l'approbation **sous réserve** de la réception des informations spécifiques requises par le Comité consultatif. Si les informations sont reçues par le Secrétariat du MAB avant

le 15 mai 2017, elles seront prises en compte par le MAB-ICC lors de sa 29<sup>ème</sup> session qui se tiendra du 12 au 15 juin 2017, et le Conseil approuvera éventuellement l'inclusion du site dans le réseau WNBR.

3. Le Secrétariat a reçu trois correspondances de trois sites américains (la réserve de biosphère indienne de la rivière Desert, la réserve de biosphère des côtes de la Basse-Californie et la réserve de biosphère de l'Atlantique de Caroline du Sud) aux fins de retrait volontaire. Il a également pris note du fait que deux de ces sites (la réserve de biosphère des côtes de la Basse-Californie et la réserve de biosphère de l'Atlantique de Caroline du Sud) ont l'intention de soumettre des formulaires de renouvellement de candidature lors du prochain délai fixé au 30 septembre 2017.
4. Le Bureau du MAB-ICC prendra en compte les recommandations de l'IACBR ci-jointes, ainsi que les informations complémentaires reçues par le Secrétariat du MAB, notamment pour ce qui est des propositions recommandées à l'approbation sous réserve d'apport d'informations complémentaires. Le Bureau recommandera la prise en compte des décisions finales du MAB-ICC sur tous les sites inclus dans ce document.
5. Le MAB-ICC est invité à prendre les décisions relatives à l'inclusion de nouveaux sites dans le WNBR et aux extensions/modifications et/ou changements de noms des réserves de biosphère déjà incluses dans le WNBR susceptibles d'être approuvés.
6. Le MAB-ICC est invité à prendre note de la décision des autorités du retrait volontaire de trois sites américains : la réserve de biosphère indienne de la rivière Desert, la réserve de biosphère des côtes de la Basse-Californie et la réserve de biosphère de l'Atlantique de Caroline du Sud

### **Recommandations du Comité consultatif international des réserves de biosphère**

#### **Nouvelles désignations recommandées aux fins d'approbation**

7. **Mono (Bénin) :** Le Comité consultatif a salué cette demande formulée par les autorités béninoises. Le site proposé est situé au Sud-ouest du Bénin. Ce paysage est une mosaïque de paysages et d'écosystèmes qui ne sont pas encore intégrés dans le réseau national d'aires protégées : les aires côtières contenant des mangroves, les zones humides, la savane, et les forêts, y compris la forêt sacrée, et la plaine inondable, ainsi que les terres agricoles utilisées pour la production à petite échelle d'huile de palme, de noix de coco et d'autres cultures. Les espèces emblématiques de la biodiversité sont les dugongs, ou vaches marines, les hippopotames, et divers singes, reptiles, poissons et oiseaux. Les zones centrales couvrent 595 ha et sont constituées de quatre aires de conservation communautaires entourées par des zones tampons ayant une superficie totale de 9 462 ha. Les zones tampons font essentiellement partie des unités de conservation des rives publiques, et de la zone marine (3 580 ha). La zone de transition comprend 115 655 ha et est constituée de colonies de peuplement, de routes et de cultures. La quasi-totalité des 179 000 habitants y vivent et dans l'environnement immédiat du périmètre de la réserve de biosphère. La structure de gestion qui connaît une importante participation des communautés locales est un modèle de responsabilisation des acteurs locaux. En outre, la réserve de biosphère proposée offre une possibilité manifeste d'étudier et de démontrer des démarches de développement durable à l'échelle régionale.
8. Le Comité consultatif a loué les autorités béninoises pour la qualité de leur proposition et a recommandé que le site soit **approuvé**.

9. Il invite les autorités béninoises à fournir un complément de renseignements détaillés sur la mise en œuvre et la coordination de la gestion durable des zones humides, le contrôle des activités humaines et la restauration écologique des écosystèmes fluviaux à l'intérieur de la zone tampon.
10. **Mono (Togo)** : Le Comité consultatif a salué cette demande formulée par les autorités togolaises. Le site proposé est situé au Sud-ouest du Togo et couvre une superficie totale de 203 789 ha. Il s'agit d'un haut lieu de la biodiversité qui comprend deux sites Ramsar. Ce paysage est une mosaïque d'écosystèmes côtiers, de mangroves, de zones humides, de forêts et de plaines inondables, ainsi que de terres agricoles utilisées pour la production à petite échelle d'huile de palme, de noix de coco et d'autres cultures.
11. Les espèces emblématiques de la biodiversité sont les dugongs, ou vaches marines, les hippopotames, et divers singes, reptiles, poissons et des oiseaux tels que les pélicans. Les zones centrales, entourées par des zones tampons d'une superficie totale de 33 915 ha, couvrent 13 901 ha, dont 13 155 ha de parc national et d'aires protégées, 52 ha d'un complexe aquatique abritant des hippopotames et 3 ha de forêts sacrées. Une partie de la zone tampon est un corridor reliant les écosystèmes clés sans statut de protection stricte aux zones centrales. La zone de transition a une superficie de 165 368 ha, et comprend des colonies de peuplement, des routes et des cultures. Avec au moins sept langues et diverses religions, cette zone est également un haut lieu de diversité culturelle. La présence d'une forêt sacrée et d'arbres sacrés isolés témoigne de la vitalité des pratiques bioculturelles traditionnelles dans la région. Près de 1 835 000 habitants y vivent ainsi que dans l'environnement immédiat du périmètre. La structure de gestion qui connaît une importante participation des communautés locales est un modèle de responsabilisation des acteurs locaux. En outre, la réserve de biosphère proposée offre une possibilité manifeste d'étudier et de démontrer des démarches de développement durable à l'échelle régionale.
12. Le Comité consultatif a loué les autorités togolaises pour la qualité de leur proposition et a recommandé que le site soit **approuvé**.
13. Il a encouragé les autorités à étudier la faisabilité de créer une aire protégée dans le système lagunaire à l'avenir en vue de sécuriser cette importante zone humide et, par conséquent, de créer une autre zone centrale dans cet écosystème côtier.
14. Le Comité consultatif invite les autorités togolaises à fournir un complément de renseignements détaillés sur la mise en œuvre et la coordination de la gestion durable des zones humides, le contrôle des activités humaines et la restauration écologique des écosystèmes fluviaux à l'intérieur de la zone tampon.
15. **Mono (Bénin / Togo)** : Le Comité consultatif a salué cette candidature déposée par les autorités béninoises et togolaises. Le site proposé est situé au Sud-ouest du Bénin et du Togo et couvre une superficie totale de 346 285 ha. Principalement située dans la plaine alluviale et les zones deltaïques et côtières du Fleuve Mono, la réserve de biosphère proposée est une mosaïque d'écosystèmes comprenant principalement : les mangroves, la savane, les forêts (y compris les forêts sacrées), les lagunes, les zones humides côtières, les plaines inondables, les forêts fluviales, les forêts sacrées et protégées, les marais, les habitats d'eau douce, ainsi que les paysages modelés par l'homme, influencés par l'agriculture et les colonies de peuplement humain. La zone couverte par la réserve de biosphère proposée abrite près de 2 000 000 d'habitants, et les principales activités sont l'agriculture à petite échelle (palmiers à huile et noix de coco), le pâturage (troupeaux nomades), la sylviculture et la pêche.

16. Le Comité consultatif a loué les autorités béninoises et togolaises pour la qualité de leur proposition et pour les efforts déployés pour la protection de la diversité bioculturelle dans la région. Il a reconnu que la réserve de biosphère transfrontalière du Delta de Mono est une initiative des deux pays et a considéré que cette réserve de biosphère transfrontalière constituait un outil d'élaboration des principes du Programme sur l'Homme et la biosphère en un programme de coopération, qui promeut la paix, les échanges scientifiques et la gestion commune des écosystèmes. Le Comité consultatif a pris acte de l'existence de la structure de coordination transfrontalière multi-partenariale. Il a fortement encouragé les deux pays à poursuivre la coopération scientifique et technique sur le terrain et le Conseil de coordination de la réserve de biosphère proposée à tenir régulièrement des réunions. Il s'est également félicité du soutien du GIZ dans le processus de désignation.
17. Il a salué les efforts des pays pour protéger les pratiques bioculturelles et traditionnelles. Le Comité consultatif a recommandé que le site soit **approuvé**.
18. Il a encouragé les autorités à étudier la faisabilité de créer une aire protégée dans le système lagunaire à l'avenir en vue de sécuriser cette importante zone humide et, par conséquent, de créer une autre zone centrale dans cet écosystème côtier.
19. Il invite les autorités nationales à envoyer, avant le 15 mai 2017, au Secrétariat du Programme sur l'Homme et la biosphère un complément de renseignements détaillés sur :
  - la mise en œuvre et la coordination de la gestion durable des zones humides, le contrôle des activités humaines et la restauration écologique des écosystèmes fluviaux à l'intérieur de la zone tampon ;
  - et les processus de financement et décisionnel au sein du secrétariat de coordination de la réserve de biosphère transfrontalière proposée.
20. **Savegre (Costa Rica)** : Le Comité consultatif a salué cette nouvelle proposition soumise par les autorités costariciennes. La réserve de biosphère proposée est située sur la côte du Pacifique central du pays, à 190 km au Sud de la capitale San José. Elle a une superficie totale de 312 914,32 ha et comprend la zone au sein des bassins versants des fleuves Savegre, Pacuar, Naranjo, Barú, Cañas-Paquita, Hatillo Nuevo, Hatillo Viejo et Portalón.
21. La zone centrale couvre 32 417,65 ha (partie terrestre : 6 544,24 ha ; partie maritime : 25 873,41 ha), les zones tampons 199 306,63 ha (terrestre : 75 679,37 ha ; partie maritime : 123 614,61 ha ; partie insulaire : 12,65 ha) et la zone de transition 81 190,04 ha.
22. La réserve de biosphère proposée touche aux réserves de biosphère déjà existantes de La Amistad au Nord et à l'Est, et de la Cordillère volcanique centrale (Cordillera Volcánica central) au Nord. Cette biosphère représentera la première et l'unique réserve du pays à contenir un important élément marin et côtier.
23. Ce site a une forte valeur pour ce qui est des écosystèmes, de la biodiversité, des ressources hydrauliques et de la connectivité. En raison de sa topographie variée, et de son hétérogénéité de microclimats, cette réserve de biosphère est l'un des sites les plus importants du pays jouissant d'une grande biodiversité, abritant 20 % de la flore totale du pays, 54 % de ses mammifères (*Tapirus bairdii*), 59 % de ses oiseaux et près de 330 espèces de papillons. Cette zone est composée de deux zones à taux d'endémisme élevé au Costa Rica, les parties élevées de la Cordillère de Talamanca et de l'Ouest du Panama, et les surfaces terrières du Pacifique Sud. Elle contient 71 espèces de plantes endémiques (ex. *Passiflora gilbertiana*, *Bartlettina silvicola*, *Pseudima costarricense*, *Sarcaulus spp.*, *Pitcairnia halophila*), des espèces de palmiers (*Chamaedorea piscifolia* et *Chamaedorea incrustata*) et des espèces d'arbres (*Matisia tinamastiana* et *Lacmellea zamorae*).

24. Cette réserve a une population de près de 50 000 habitants, qui vivent surtout dans la zone de transition, quelques-uns demeurant dans la zone tampon. Les principales activités de production sont l'agriculture et l'élevage (près de 75 %). La production agricole est importante dans les zones de haute altitude, et comprend des plantations de pommiers, de pruniers, de grenadiers, de mûriers, de fraisiers et d'avocatiers, ainsi que la production de lait et l'élevage de truites. La caféiculture et l'élevage sont pratiqués à des altitudes oscillant entre 800 et 1 500 m. En deçà de 800 m (la zone au plus faible taux de couverture forestière, et, par conséquent, à la plus forte intensité d'utilisation des sols), les principales activités économiques sont la culture du palmier à huile, la sylviculture, la culture du vanillier, les cultures annuelles, l'élevage du bétail et la pêche artisanale. Au cours des dernières années, l'écotourisme a enregistré une progression considérable, et est devenu une source de croissance socio-économique dans la région.
25. Le Comité consultatif a salué cette proposition de désignation et recommandé que ce site soit **approuvé**. Il recommande la mise en place d'un comité et d'un plan de gestion, et la participation des institutions et des différentes parties prenantes pour assurer la gestion durable des écosystèmes marins incorporés dans la réserve de biosphère.
26. **Moen (Danemark)** : Le Comité consultatif a salué la proposition formulée par le Danemark (la première depuis 1977). Cette proposition consiste en une série d'îles et d'îlots dans une mer peu profonde et contient un site Ramsar, ainsi que plusieurs espèces d'oiseaux protégées partout dans le monde migrant vers le site. Le site proposé est situé au sud de la mer Baltique, contient les falaises blanches de Mons Klint, et est une enclave reliée aux villes de Copenhague, Malmö, Hambourg et Berlin. Les paysages contiennent des forêts, des prairies, des pâturages, des zones humides, des zones côtières, des étangs et des collines escarpées, et l'Aborrebjerg, l'un des points les plus élevés du Danemark (143 m).
27. La zone proposée couvre une superficie totale de 45 118 ha, y compris des zones marines. La zone proposée se caractérise par un certain nombre de petits villages, d'exploitations agricoles éparpillées et de zones résidentielles avec une population totale de 10 250 habitants. Elle fait partie de la municipalité de Vordingborg (45 806 habitants). Les principales activités sont le commerce, l'agriculture, la pêche et le tourisme. Cette initiative vise également à développer des possibilités économiques permettant aux jeunes de construire un avenir dans cette zone.
28. Le Comité consultatif a salué le but de la réserve de biosphère qui est de " vivre et travailler en harmonie avec la nature " et l'objectif de devenir un exemple dans la mise en œuvre d'un avenir durable, notamment le développement d'activités telles que l'écotourisme. Il a également pris note des activités de recherche et de suivi existantes avec un accent particulier sur le développement rural et le tourisme. Il a également salué la structure de gestion du Partenariat pour la biosphère qui comporte toutes les parties prenantes clés et loué les méthodes hautement démocratique et participative utilisées pour faciliter la prise en compte des parties prenantes, dont le conseil consultatif.
29. Le Comité consultatif a noté que certaines des zones centrales ne sont pas entièrement entourées par une zone tampon, y compris une zone centrale marine. Il s'est félicité des renseignements supplémentaires communiqués sur les raisons pour lesquelles certaines des zones centrales terrestres et marines ne sont que partiellement entourées par une zone tampon. S'agissant de l'aire centrale marine, la création d'une zone tampon réduira la taille de la zone centrale et l'autorité en charge de la réserve de biosphère n'a pas de compétence sur les eaux internationales. En ce qui concerne les aires terrestres centrales, des zones tampons de fait sont conçues par les propriétaires fonciers qui coopèrent et soutiennent la proposition de réserve de biosphère même s'ils ne souhaitent pas, à cette étape, que leurs terres privées figurent comme zone tampon dans la cartographie officielle.
30. Le Comité consultatif a, par conséquent, recommandé que ce site soit **approuvé**.

31. **Bosques de Paz (Équateur / Pérou) :** Le Comité consultatif a salué cette nouvelle proposition de désignation de la première réserve de biosphère transfrontalière en Amérique du Sud soumise par les autorités équatoriennes et péruviennes. La réserve de biosphère proposée est située dans la réserve de biosphère existante de Bosque Seco au Sud-ouest de l'Équateur et dans la réserve de biosphère de Noroeste Amotapes (réserve des mangroves) au Nord-ouest du Pérou.
32. La superficie totale est de 1 616 988,42 ha avec une superficie de 237 638,76 ha pour la zone centrale ; quant à la zone tampon, elle a une superficie de 478 165, 28 ha et la zone de transition, 901 184,38 ha.
33. À la suite de la déclaration de paix entre le Pérou et l'Équateur signée en 1998, les deux pays ont amorcé une phase de renforcement de leurs relations fraternelles, de confiance et de coopération dans divers domaines, surtout en faveur des populations de la zone d'intégration frontalière (ZIF). Les deux pays ont signé différents accords et diverses activités ont été menées par les deux nations. Ils participent au projet « Réserves de biosphère en tant qu'outils de gestion des zones côtières et des îles dans la région du Pacifique Sud-Est » qui a soutenu la création de cette réserve de biosphère transfrontalière, le financement des ateliers nationaux et binationaux.
34. La réserve de biosphère proposée contient des territoires des contreforts des Andes de l'ouest, avec des altitudes qui vont de 0 à 3080 mètres, ce qui a engendré une diversité biologique unique avec un fort taux d'endémisme. La région septentrionale du Pérou abrite près de 26 % des espèces végétales endémiques. Cette zone contient des forêts sèches saisonnières de l'Équateur et du Pérou qui sont importantes du point de vue biologique parce qu'elles forment le cœur de la région endémique de Tumbes, l'un des hauts lieux de la biodiversité du monde. Cette région est l'une des plus importantes zones d'endémisme de l'avifaune menacées. Actuellement, la région de Tumbes abrite 59 espèces endémiques, dont quatorze sont menacées.
35. Dans la réserve de biosphère transfrontalière proposée vivent 617 260 habitants. Depuis la signature de l'accord de paix, les familles vivant au niveau de la frontière renforcent et soutiennent la dynamique sociale, culturelle et économique. Dans les petites villes, 50 % des familles sont des familles binationales. L'une des options les plus importantes qui sont la base du développement dans la zone frontalière proposée comme réserve de biosphère est la production d'électricité grâce à l'énergie propre. Parmi les principales activités économiques, figurent l'élevage et le tourisme.
36. Le Comité consultatif a salué cette proposition de désignation et recommandé que ce site soit **approuvé**.
37. **Forêt de Majang (Éthiopie) :** Le Comité consultatif a félicité les autorités pour cette candidature bien ficelée par l'État régional national de Gambala pour protéger une combinaison de forêts montagnardes protégées à l'échelle nationale et communautaire se trouvant dans l'une des régions les plus fragmentées et menacées du monde. Cette région a à la fois des sites du Patrimoine mondial et des sites Ramsar et est riche en biodiversité comportant 550 plantes supérieures, 33 mammifères, 130 oiseaux et 20 amphibiens, 39 de ces espèces appartenant à la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Le Comité consultatif s'est félicité de la présentation détaillée des services écosystémiques de cette région et des cartes de bonne qualité qui lui ont été communiquées ainsi que -de la démarche multipartite utilisée pour le processus de désignation.
38. Le Comité consultatif a salué les efforts déployés pour protéger la diversité culturelle et les moyens de subsistance traditionnels des populations de Kobo et de Jang dans l'apiculture

traditionnelle et les initiatives d'autonomisation sociale par l'interaction des groupes avec la nature dans le cadre du programme d'éducation à l'Environnement en faveur des jeunes qui établit un lien entre la diversité culturelle et la diversité biologique.

39. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à rapprocher les chiffres de la population estimée de cette région dans toutes les parties du dossier (225 490 ou 224 925) et à communiquer un exemplaire de la loi spécifique sur la réserve de biosphère avant le 15 mai 2017.
40. Le Comité consultatif a recommandé que le site soit **approuvé**.
41. Il a encouragé les autorités à intégrer le développement d'un tourisme durable et la résolution des conflits dans le futur plan de gestion.
42. **Forêt-Noire (Allemagne)** : La réserve de biosphère proposée est située au Sud de l'Allemagne et touche aux agglomérations du Haut-Rhin et du Rhin supérieur. Elle contient les chaînes de montagnes peu élevées les plus diverses de l'Europe centrale, des forêts ayant fait l'objet de traitements sylvicoles (forêts d'épinettes), des plaines basses, des prairies de fauche de montagne et des tourbières basses. La surface totale du site proposé est de 63 235 ha, dont 70 % sont boisés. 38 000 habitants vivent dans la zone proposée et parmi les principales activités qui y sont exercées, figurent l'agriculture (principalement la culture de plantes fourragères), ainsi que les secteurs secondaire et tertiaire. La zone proposée se caractérise par une identité culturelle unique en son genre avec des coutumes et un artisanat dont la promotion constitue un but important de la proposition de réserve de biosphère. Un nombre impressionnant de travaux de recherche ont été et seront menés. Ces travaux portent, entre autres, sur les relations entre l'homme et son environnement dans les paysages forestiers riches en prairies et sur les effets du changement climatique et les stratégies d'adaptation. La réserve de biosphère proposée est le lieu de diverses activités innovatrices destinées à mettre en œuvre le développement durable, notamment le tourisme durable, la promotion d'un réseau de recherches et des stratégies d'adaptation au changement climatique.
43. Le Comité consultatif a relevé, pour s'en féliciter, le niveau de participation élevé des parties prenantes locales et leur appui au processus de désignation.
44. Le Comité consultatif a recommandé que la proposition soit **approuvée**.
45. Il a loué les autorités allemandes pour la qualité du formulaire de proposition de réserve de biosphère. Il a par ailleurs recommandé que ce formulaire soit utilisé comme modèle à diffuser dans le Réseau mondial de réserves de biosphère.
46. **San Marcos de Colón (Honduras)** Le Comité consultatif a salué cette nouvelle proposition soumise par les autorités honduriennes. La réserve de biosphère proposée est située à 192 km de Tegucigalpa et à 12 km de la frontière nicaraguayenne à une altitude oscillant entre 500 m et 1700 m. Elle couvre une superficie de 57 810 ha avec une zone centrale de 4069 ha, une zone tampon de 22 411 ha et une zone de transition de 31 330 ha.
47. Elle abrite plusieurs espèces fauniques endémiques, dont certaines sont actuellement représentées par de très petites populations. Cette zone contient également des espèces de mammifères tels que le tamandua du Nord du Mexique (*Tamandua mexicana*), le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*) et le Sapajou capucin (*Cebus capucinus*).
48. Une importante diversité biologique y a été enregistrée parmi les espèces d'oiseaux avec 129 familles dénombrées. Toutefois, le Pénélope pajuil (*Penelopina nigra*) et la Buse à queue rousse sont deux espèces menacées. Au total, 18 familles d'herpétofaune ont également été

recensées. En ce qui concerne la flore, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et les autorités nationales ont classé le *Guaiacum* spp (*Guaiacum sanctum*) dans la Liste des espèces faisant l'objet d'une sérieuse menace.

49. La réserve de biosphère contient 18 villages où vivent 26 350 habitants. Les caractéristiques naturelles et le climat tempéré propre à cette zone permettent le développement des activités agricoles telles que l'horticulture, la production de fruits et de café, la culture de plantes ornementales, l'élevage du bétail et la production de lait. Ces activités concourent au développement d'une variété d'autres activités de production qui stimulent la croissance économique de cette réserve.
50. Cette région est également connue pour ses produits de la sellerie (ceintures, harnais, bottes et chapeaux). Parmi les autres activités, figurent la production de céréales de base, la transformation des produits laitiers, la production de légumes, et des produits dérivés du maïs.
51. Le Comité consultatif a salué cette proposition de désignation et recommandé que ce site soit **approuvé**. Il est demandé de communiquer plus de précisions sur le comité de gestion et le plan de gestion, ainsi que sur la carte topographique avec les limites de la zone centrale touchant au Nicaragua.
52. **Tepilora, Rio Posada et Montalbo (Italie)** : Le Comité consultatif a salué la proposition formulée par l'Italie au sujet de la réserve située en Sardaigne. La réserve proposée présente divers paysages, dont des zones montagneuses à l'ouest et une bande plate à l'est, des cours d'eau, et des zones côtières. Elle contient le massif de Montalbo. 50 000 personnes vivent dans les 17 municipalités avec des concentrations humaines très variées (de 251 à 11 000 habitants). Le "canto a tenore", forme particulière de chant, est inscrite sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.
53. Le Comité consultatif a relevé, pour s'en réjouir, l'histoire et la culture riches de la zone proposée, et la relation entre l'homme et la nature, documentées par le biais de diverses activités et manifestations culturelles en langue locale (sa limba). La superficie totale du site proposé est de 140 495 ha.
54. Le Comité consultatif a noté que le principal objectif du site proposé est d'encourager les résidents locaux à prendre davantage part au développement durable, en valorisant les activités traditionnelles et l'écotourisme. Il a également pris note des recherches et du suivi en cours en coopération avec les universités sardes de Cagliari et de Sassari. La réserve de biosphère proposée s'est engagée en faveur du développement du tourisme durable qui soutiendra l'économie locale également dans les zones intérieures en fournissant des services en dehors de la période de pointe et également en renforçant l'identité des populations locales et qui créera des possibilités de participation des jeunes. La proposition contient des renseignements relatifs à plusieurs projets dont les objectifs sont une éducation de qualité supérieure en faveur des jeunes intervenant dans la conservation et la biodiversité, la promotion de la consommation des aliments locaux et des fermes destinées au recyclage et à but pédagogique. Plusieurs programmes de suivi et de recherche ont été élaborés par les instituts de recherche et les universités nationaux et régionaux traitant des domaines ci-après : la géologie, la biologie, l'écologie, le changement climatique, la prévention du risque hydro-géologique, le suivi environnemental, le développement technologique et la consommation énergétique.
55. La politique de gestion proposée est conçue d'une manière innovante et démocratique. La coordination de la réserve de biosphère proposée sera assurée par le parc naturel de la région de Tepilora, et le Bureau du Programme sur l'Homme et la biosphère nouvellement mis en place avec les fonctionnaires de l'Administration et les représentants des Centres d'éducation en matière d'environnement et de préservation de l'Environnement. Des comités scientifiques et de gestion seront mis en place pour assurer une logique scientifique et participative. Les



communautés et les parties prenantes locales seront représentées dans l'Assemblée consultative permanente qui approuvera le programme de gestion, ses actualisations triennales et son évaluation annuelle des résultats.

56. Le Comité consultatif a remercié les autorités pour les éclaircissements apportés aux questions techniques et recommandé que le site soit **approuvé**.
57. Il a félicité les autorités pour le formulaire de proposition de désignation et les a encouragées à poursuivre le processus d'élaboration d'un plan de gestion global pour la réserve de biosphère et à partager avec le Réseau mondial de réserves de biosphère les résultats de la mise en œuvre de la " boîte à outils sur l'identité stratégique et le discours du Programme sur l'Homme et la biosphère de l'UNESCO ".
58. **Sobo, Katamuki et Okue (Japon)** : La réserve de biosphère proposée de Sobo, Katamuki et Okue se caractérise par des montagnes abruptes dont fait partie le Mont Sobo. Ce site fait partie du massif montagneux de Sobo-Katamuki-Okue qui, en soi, sert de " musée national de la Nature du Japon ". La superficie totale de cette réserve de biosphère est de 243 672 hectares. La zone centrale occupe 1580 ha, la zone tampon 17 748 ha, la zone de transition 224 344 ha.
59. Les forêts couvrent 85 % de la surface totale du site proposé. Leur utilisation est restée durable sous diverses formes, notamment la production de bois, la culture du champignon shiitake, la production de charbon (*binchotan*), et la vannerie traditionnelle.
60. En raison de sa biodiversité forestière élevée, la recherche sur la faune et la flore dans le massif montagneux de Sobo-Katamuki a été menée pendant bien longtemps et la zone est devenue une importante base de la biodiversité dans la région.
61. Six municipalités dans les zones environnantes du massif montagneux de Sobo-Katamuki jouent un rôle central dans l'éducation pour un développement durable qui tire parti de la nature et de la culture, et dans la mise en œuvre de l'utilisation durable des ressources.
62. Il est prévu de procéder à la restructuration du Conseil des préfectures de Oita et Miyazaki où se trouve la réserve de biosphère de Sobo-Katamuki mise en place après la désignation de la réserve de biosphère pour faciliter une conservation plus performante et plus pratique de la nature, la recherche universitaire et l'utilisation durable. " Le plan de gestion de la réserve de biosphère de Sobo, Katamuki et Okue " a été formulé, examiné et approuvé par le Conseil et entrera en vigueur immédiatement après la désignation de la réserve de biosphère.
63. Le Comité consultatif s'est félicité de cette demande et a loué les autorités japonaises pour la proposition très bien rédigée avec un zonage précis. Il a salué les efforts de restauration forestière en cours. Le Comité consultatif a noté que le pourcentage de la zone centrale est plutôt réduit (0,65 %) par rapport à la superficie totale de la réserve de biosphère proposée. Il a également noté que les zones des parcs naturels préfectoraux ne se trouvent pas dans les zones tampons. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à étudier la faisabilité d'agrandir la zone centrale en ajoutant d'autres zones du quasi parc national et d'agrandir la zone tampon en ajoutant des parcs naturels préfectoraux". Dans cette optique, le Comité consultatif a recommandé que l'ensemble Sobo, Katamuki et Okue soit **approuvé** comme réserve de biosphère.
64. **Minakami (Japon)** : Le site proposé contient la principale ligne de partage des eaux de l'île de Honshu formée par une dorsale de 2000 mètres d'altitude dont fait partie le Mont Tanigawa. D'importantes différences dans l'environnement entre les versants est et ouest ainsi qu'entre les zones montagneuses et de faible altitude créent une diversité biologique et culturelle

- distincte. La superficie totale de la réserve de biosphère proposée est de 91 368 hectares. La zone centrale occupe 9123 ha, la zone tampon, 60 421 ha, la zone de transition, 21 824 ha. Cette réserve de biosphère a une population de 21 345 habitants vivant tous dans la zone de transition.
65. Cette zone contient 1776 espèces de plantes vasculaires, 64 espèces de mammifères, 161 espèces d'oiseaux, 12 espèces de reptiles, 18 espèces d'amphibiens, 18 espèces de poissons, et 2866 espèces d'insectes. 65 espèces des plantes vasculaires sont des espèces menacées inscrites sur la Liste rouge du ministère de l'Environnement (2015). De nombreux groupes d'espèces importantes à l'échelle mondiale vivent dans cette zone.
  66. Dans la zone tampon et la zone de transition proposées, il existe des forêts secondaires de feuillus où les résidents locaux ont le bois de chauffage traditionnellement produit.
  67. Les principales activités sont l'agriculture (produits de qualité) et le tourisme. La réserve de biosphère proposée de Minakami est un lieu touristique. Les principales activités dans la zone de transition sont, entre autres, les sports de plein air tels que l'alpinisme, le ski, le rafting ; le tourisme vert à l'instar de celui pratiqué dans les vergers ; et le tourisme de l'Onsen (sources chaudes). Sur et autour du Mont Tanigawadake servant de zone tampon, l'alpinisme et le ski sont des sports populaires, tandis que l'écotourisme tire parti de son histoire et de sa culture avec une grande importance accordée aux précieuses ressources de l'Environnement.
  68. La majeure partie du territoire proposé appartient à une ville de la Préfecture de Gunma qui est la ville de Minakami Town faisant actuellement face à plusieurs défis sociaux, notamment la baisse de la population et le déclin de la production agricole. Les programmes de développement durable élaborés pour la réserve de biosphère proposée résoudront ces problèmes.
  69. Le Comité consultatif a salué cette désignation et loué les autorités japonaises pour la proposition très bien élaborée ; en outre, il a recommandé que Minakami soit **approuvé** comme réserve de biosphère.
  70. **Altyn Emel (Kazakhstan)** : Le site proposé est situé dans la partie centrale du bassin intra montagnard d'Ili. La superficie totale de la réserve de biosphère proposée d'Altyn Emel est de 535 909,4 hectares. La zone centrale occupe 54 767,5 ha, la zone tampon, 252 885,8 ha, la zone de transition, 228 256 ha. Toutes les zones correspondent au territoire du parc naturel national de l'Etat d'Altyn Emel qui est l'une des plus grandes aires protégées du Kazakhstan et revêt une très grande importance dans la préservation de la diversité biologique de la région. La flore de la réserve de biosphère proposée d'Altyn Emel contient 825 espèces de plantes vasculaires. Outre les espèces rares et menacées, on y recense un grand nombre de plantes endémiques uniquement présentes dans cette réserve. La faune des invertébrés est constituée de 1658 espèces. Celle des vertébrés de la réserve comprend 393 espèces.
  71. La diversité des écosystèmes est composée de divers types zonaux et intrazonaux tels que les différents types de désert, les forêts riveraines de la plaine inondable du fleuve Ili, les forêts de feuillus et d'épinettes ; les marais salants, etc. Elle contient également les zones humides les plus précieuses du fleuve Ili. Les régimes de protection et le zonage de cette réserve permettent de minimiser les effets néfastes des activités humaines sur les écosystèmes et, dans le même temps, de développer l'écotourisme.
  72. La valeur unique de la réserve de biosphère proposée se justifie par le riche héritage historique, naturel et culturel de cette région. L'aspect le plus important de cet héritage est un monument d'importance nationale où l'on trouve le " Singing Dunes (chant des dunes) ", les Saki mounds (monticules de Saki) " Besshatyr ", les pétroglyphes " Tanbalytas " et d'autres objets.

73. Les conditions naturelles de la réserve de biosphère proposée d'Altyn Emel et des zones environnantes sont très diverses pour le développement d'une agriculture diversifiée et du tourisme. La partie kazakhe de la grande Route de la soie se trouve dans la région.
74. La zone de transition avec 4000 habitants est propice aux principaux types d'activité économique traditionnelle des utilisateurs des terres, en assurant une utilisation stable des ressources naturelles, tout en interdisant ou limitant les types d'utilisation de la nature et d'activité économique ayant des conséquences sur les systèmes écologiques. Cette zone est utilisée pour les moyens de subsistance par la population locale, pour le développement de l'économie, la culture et l'éducation et assure la fonction de développement stable du territoire.
75. La région tire son potentiel du développement de l'écotourisme et du tourisme récréatif, ainsi que de l'élevage du bétail et de la culture de plantes.
76. Cette aire est gérée par l'administration du parc national de l'Etat d'Altyn Emel et le Conseil de coordination de la réserve de biosphère créé en 2015. Le conseil est un organe public collégial créé pour mettre en place des politiques de gestion efficace et d'utilisation durable des ressources de la réserve de biosphère ; des activités de rechange, des technologies de préservation et de restauration des ressources.
77. Le Comité consultatif a noté que, dans le cadre du projet PNUD / FEM, une recherche sur la situation socio-économique dans les colonies de peuplement rurales de la réserve proposée a été effectuée.
78. Le Comité consultatif a salué cette désignation. Il a encouragé les autorités nationales à élaborer un plan de gestion intégrée de la zone de la réserve de biosphère dans son ensemble après sa désignation.
79. Le Comité consultatif a recommandé que la zone d'Altyn Emel soit approuvée comme réserve de biosphère.
80. Il a invité les autorités nationales à envoyer, avant le 15 mai 2017, au Secrétariat du Programme sur l'Homme et la biosphère des renseignements complémentaires sur les aspects suivants :
- la révision de toutes les cartes pour y intégrer les renseignements en anglais ;
  - la carte de zonage : procéder au changement des couleurs des sous-zones et augmenter la taille des caractères dans la légende pour une bonne lisibilité ;
  - la carte des écosystèmes : augmenter la taille des caractères dans la légende pour une bonne lisibilité.
81. **Gadabedji (Niger)** : Le Comité consultatif a salué la candidature bien préparée -par le Niger. La réserve de biosphère proposée est située au centre du pays et s'étend aux régions de Maradi, Zinder et Agadez Elle couvre une superficie de 1 413 625 ha, dont 69 023 ha pour la zone centrale, 163 925 ha pour la zone tampon, et 1 180 657 ha pour la zone de transition. Cette réserve se trouve dans la zone biogéographique entre le biome sahélo-saharien au Nord du Niger et le biome soudanien au Sud. C'est l'une des premières aires protégées du pays, bénéficiant d'une protection légale comme réserve forestière et comme sanctuaire de faune par arrêté du gouvernement.
82. Cette zone comprend une mosaïque de savanes, de dépressions, de fosses et de dunes de sable. La faune est diversifiée et comporte 11 espèces de grands mammifères comme la gazelle dorcas, la gazelle à front roux ; le Patas (espèce de singe), le spermophile, le renard pâle, le chacal doré et plusieurs oiseaux comme les dendrocorynes, les canards armés et casqués et une grande colonie de cigognes noires.

83. La population de la réserve de biosphère proposée appartient à deux principaux groupes ethniques (les Touaregs et les Peuls) avec près de 20 500 habitants dont la principale activité est le pastoralisme, avec un mode de vie nomade.
84. Actuellement, l'autorité de gestion de cette aire est le coordonnateur, assisté d'un personnel nommé par les autorités nationales (cellule de gestion de la réserve). Il n'existe pas encore d'organes consultatif ou décisionnel formels en place. Toutefois, le maire de Gadabedji a signé le formulaire de proposition de désignation. Par conséquent, le Comité consultatif a recommandé la formalisation et l'accentuation de la participation des communautés locales et des chercheurs dans la gestion de cette aire.
85. En ce qui concerne la fonction logistique, la Cellule de gestion de la réserve est en train de mettre en œuvre des programmes de suivi et d'éducation à l'Environnement. Quelques activités de recherche sont en cours et aucune infrastructure n'est disponible.
86. Le Comité consultatif a considéré qu'il existe un fort potentiel pour la conservation de la biodiversité, l'écotourisme, la recherche, le suivi et l'éducation. Il a recommandé que le site soit **approuvé**.
87. Il a encouragé les autorités à mettre en œuvre intégralement le plan de gestion à l'effet de formaliser la plateforme de consultation multipartite et de favoriser les initiatives de développement durable.
88. **Castro Verde (Portugal)** : Le Comité consultatif a salué cette nouvelle proposition soumise par les autorités portugaises. La réserve de biosphère proposée est située au Sud du Portugal, dans l'arrière-pays de la région de Baixo Alentejo, et couvre une superficie totale de 56 944,22 ha. La zone centrale occupe 6005,22 ha, la zone tampon, 26 562,70 ha, la zone de transition, 24 376,30 ha.
89. La réserve de biosphère proposée comporte la steppe céréalière la plus importante du Portugal, qui, à son tour, est l'une des plus représentatives de la Péninsule ibérique et de toute l'Europe. Cette steppe céréalière ou pseudo-steppe est l'un des paysages ruraux les plus menacés de la région méditerranéenne. Cette zone se caractérise essentiellement par un territoire très plat et un climat oscillant entre le type sub-humide et l'ombroclimat, que l'on retrouve en grande partie au niveau thermo-méditerranéen, certains endroits atteignant le niveau meso-méditerranéen.
90. Parmi les espèces végétales, figurent les arbres et les arbrisseaux de plaine, les feuilles persistantes et coriaces, telles que les chênes verts, les chênes liège et les lauriers-roses (*Nerium oleander*). Cette zone a un niveau d'endémisme élevé en ce qui concerne sa flore, qui comprend onze (11) exemples ibériques et méditerranéens. Deux espèces lusitaniennes endémiques rares, *Linaria ricardoi* et *Armeria neglecta*, ne sont présentes également que dans la région couverte par la réserve de biosphère proposée (Alentejo). S'agissant de la faune, il existe une communauté aviaire structurée et diversifiée constituée de près de 200 espèces, notamment les oiseaux de steppe comme la grande outarde (*Otis tarda*), le Ganga unibande (*Pterocles orientalis*) et le busard cendré (*Circus pygargus*). Parmi les autres espèces endémiques, figurent l'aigle impérial ibérique (*Aquila adalberti*), l'un des oiseaux de proie les plus menacés en Europe et l'un des plus rares du monde.
91. Avec une population estimée de 7 276 habitants (recensement général de 2011), cette région a une faible densité de population (12,8 habitants / km<sup>2</sup>). La majeure partie de la population vit dans la ville de Castro Verde (4199 habitants), et le reste des habitants sont répartis entre une vingtaine de villages, petits et moyens, et quelques habitations isolées.

92. Malgré le déclin des emplois dans le domaine agricole au cours des dernières décennies, l'agriculture extensive de céréales sèches se poursuit, associée à l'élevage du bétail comme moyen de maximisation des sources de revenus.
93. Le complexe minier de Neves-Corvo est un gros employeur de la région, et l'un des centres miniers les plus importants d'Europe ; il figure aussi parmi les industries extractives les plus importantes du Portugal. Tous les activités et services liés à ce complexe, et, les travaux de constructions commerciales et publiques connexes ont joué un rôle important dans la réorganisation et la revitalisation de l'économie locale.
94. Le Comité consultatif a recommandé que le site soit **approuvé** et a encouragé les autorités à élaborer un plan d'action et à mettre sur pied un comité de gestion.
95. **Khakassky (Fédération de Russie)** : Le Comité consultatif a salué cette proposition formulée par la Fédération de Russie, en République de Khakassie, située au cœur du continent eurasiatique, et connue pour sa biodiversité riche et élevée et ses écosystèmes. La cordillère de la Taïga occupe plus de 80 % du territoire.
96. La superficie totale de la réserve proposée est de près de 2 029 000 ha avec 5557 habitants permanents. La réserve de biosphère proposée sera gérée par un Conseil de coordination, y compris par le Président du Conseil des Anciens du peuple khakasse. Le Comité consultatif a également noté que la politique du site en matière de recherche et d'Environnement soit élaborée par le Conseil scientifique et technique de la réserve de Khakassky.
97. Il a également noté que le développement social et économique du site est lié à la gestion traditionnelle et durable de la nature (notamment la gestion durable des forêts et l'agriculture), la production du miel sauvage artisanal, l'apiculture, et le tourisme (vert, récréatif, rural et éducatif).
98. Le Comité consultatif s'est félicité de ce que la réserve envisage l'élaboration et la mise en œuvre des programmes novateurs en faveur des moyens de subsistance durables de la population locale (soutien et développement de petites sociétés à vocation environnementale, promotion des produits biologiques locaux, de l'artisanat et du folklore locaux). Il s'est également réjoui de ce que le site proposé envisage l'élaboration des programmes de formation à l'intention de la population locale qui comprendront la fabrication d'articles souvenirs traditionnels, les activités commerciales, et l'organisation de l'écotourisme).
99. Le Comité consultatif a salué l'objectif de la réserve de biosphère qui est d'être un centre social, économique, culturel et éducatif qui promeut de nouveaux types d'activités durables et la renaissance de la culture nationale, à l'effet de faire rentrer des revenus supplémentaires dans l'économie de la région. Il a également salué les plans de conception de programmes ethniques et environnementaux visant à préserver la culture autochtone et la gestion traditionnelle de la nature des Khakasses.
100. Le Comité consultatif a recommandé que le site soit **approuvé**.
101. **Grand Altaï (Fédération de Russie / République du Kazakhstan)** : Le Comité consultatif a salué cette proposition de désignation de la réserve de biosphère transfrontalière conjointement formulée par la Fédération de Russie et le Kazakhstan, composée de la réserve de biosphère de Katunskiy (Fédération de Russie, désignée en 2000) et de la réserve de biosphère de Katon-Karagay (Kazakhstan, désignée en 2014).
102. La réserve de biosphère transfrontalière proposée a une superficie totale de 1 543 807 ha, dont 269 822 ha pour les zones centrales, 711 070 ha pour les zones tampons et 562 915 ha pour les zones de transition, avec une population de 24 400 habitants.

103. Il a loué le processus de planification participative et triennale (méthode de gestion adaptée et participative basée sur les écosystèmes) qui a conduit au formulaire conjoint de proposition de désignation et s'est félicité de la coopération technique à long terme avec plusieurs initiatives et activités qui promeuvent et favorisent la préservation de l'environnement transfrontalier de la région de l'Altaï.
104. Le Comité consultatif a noté que la zone commune proposée est utilisée pour l'élevage, le pâturage, l'élevage du cerf commun (maral), la production de fourrage et l'apiculture. Les activités forestières sont, entre autres, les coupes sanitaires, les coupes d'éclaircie et la restauration des peuplements forestiers dégradés. Le tourisme, la chasse, la pêche et la collecte de produits forestiers non-ligneux (PFNL) sont répandus.
105. Il a également salué la Vision de la réserve de biosphère transfrontalière du Grand Altaï, qui se traduit par une stratégie comportant différents objectifs tels que la promotion de la compréhension transfrontalière et des échanges culturels, la création des possibilités d'emploi de substitution et la création de revenus, ainsi que le développement d'un tourisme éco-culturel réglementé. Il a également relevé, pour s'en féliciter, les nombreuses activités conjointes et les groupes de travail tels que " Biodiversity Conservation " (Préservation de la biodiversité) qui supervise l'élaboration des politiques conjointes ou coordonnées en matière de conservation ou de restauration, ainsi que les politiques de restauration des zones dégradées. Il a en outre salué le nombre accru des initiatives centrées sur la renaissance et la dissémination des connaissances traditionnelles, à l'instar du " Musée ethno-écologique de la culture Altaï " de la biosphère naturelle de l'État de Katunskiy (Zapovednik) et de ses activités éducatives. Néanmoins, le Comité consultatif considère que le délai de 2040 pour la plupart des activités est assez long et encourage les autorités à réduire la durée de cette stratégie ambitieuse à l'effet de se conformer au chronogramme de mise en œuvre du Plan d'action de Lima.
106. Il a salué les activités du Conseil international de coordination " Altaï - Notre maison commune ", mis sur pied en 2003, en vue du développement des régions frontalières, du partage du patrimoine culturel et naturel et de l'amélioration des conditions de vie. Il a également salué la mise en place du " Conseil de la réserve de biosphère transfrontalière du Grand Altaï " pour superviser la coordination des activités conjointes.
107. Le Comité consultatif a en outre noté que la réserve de biosphère transfrontalière du Grand Altaï pourrait servir de modèle régional pour la conservation de la biodiversité et des écosystèmes ayant un lien étroit avec le développement durable des communautés locales dans la région de l'Altaï, au Sud de la Sibérie.
108. Le Comité consultatif a recommandé que le site soit **approuvé**. Il a également encouragé les autorités à poursuivre la mise en œuvre de mesures communes en vue d'une conservation et d'une gestion transfrontalières globales des écosystèmes de la région de l'Altaï, et à poursuivre un plan de mise en œuvre d'une possible réserve de biosphère transfrontalière quadrilatérale entre le Kazakhstan, la Fédération de Russie, la Mongolie et la Chine.
109. **Garden Route (Afrique du Sud)**. Le Comité consultatif a salué la désignation de ce complexe de divers écosystèmes protégés dans la région du haut lieu de la biodiversité floristique de la province du Cap. Avec une superficie totale de 698 363ha (212 375 ha pour la zone centrale, 288 032 ha pour la zone tampon, 197 956 ha pour la zone de transition) et une population de 450 624 habitants, cette zone comporte l'aire marine protégée de Tsitsikamma, le site Ramsar du lac Wilderness, le parc national de Garden Route et deux sites du patrimoine mondial, la cave de Nelson Mandela Bay et la vallée de Lankloof, ce dernier site étant menacé de disparition.
110. La diversité floristique comprend la forêt du plateau, les arbrisseaux et les herbes qui intéressent les groupes autochtones tels que les KhoiSan tandis que la diversité faunique

comporte l'hippocampe (espèce menacée) de Knysna, deux espèces de poissons presque menacées (le brochet du Cap-Oriental, *Psuedobarbas afer* et le " Cape kurper " (*Sandelia capensis*) et de grands mammifères comme les éléphants, les rhinocéros et le buffle.

111. Le Comité consultatif a reconnu le large éventail d'acteurs et de partenaires intervenant dans les initiatives de développement durable dans la zone et les divers accords préparés à cet effet qui ont abouti au développement de l'écotourisme et au soutien des communautés dans l'artisanat et l'activité agroalimentaire. Il a salué le développement des corridors touristiques entre les différentes parties de cette zone et le développement des organisations locales de tourisme en coopération avec le district et les municipalités locales.
112. Le Comité consultatif a reconnu la pertinence des six stations météorologiques dans la zone pour le suivi du changement climatique et le programme de recherche en coopération avec diverses parties prenantes, notamment l'Université Nelson Mandela.
113. Le Comité consultatif a recommandé que le site soit **approuvé**.
114. Il a vivement encouragé la mise en place d'un organe indépendant chargé de la gestion de la réserve de biosphère proposée, afin d'explorer le tourisme, et d'autres possibilités de sources de revenus pour les groupes d'utilisateurs désavantagés et de leur faire participer à la gestion de cette zone. Le Comité consultatif attend de recevoir le plan de gestion après sa finalisation.
115. **Jebel Al Dair (Soudan)** : Le Comité consultatif a salué le dossier de désignation du site de Jebel Al Dair comme future réserve de biosphère.
116. Jebel Al Dair s'appuie sur un parc national existant (mis en place en 2010) et est constituée du massif d'Al Dair, composé de forêts-parcs de savane sèche, d'écosystèmes forestiers et d'un réseau de ruisseaux. La réserve de Jebel Al Dair est l'un des derniers espaces regorgeant une riche biodiversité dans la région semi-aride du Nord Kordofan. Le principal objectif de la transformation de ce site en réserve de biosphère est de sécuriser les services écosystémiques à l'effet de favoriser le développement économique et socio-culturel durable de la région en s'appuyant sur les ressources naturelles pour servir de moyens de subsistance. Le site compte 220 espèces d'oiseaux, et 22 espèces de mammifères et de reptiles tels que les koudous, les cynocéphales, le daman du cap (encore appelé daman des rochers), dont la plupart est menacée. Parmi les 112 espèces végétales, 95 ont un usage médicinal et aromatique. Le site proposé comporte plusieurs petits villages et il se dit que les pratiques culturelles ont un lien avec les sites de Jebel.
117. Un plan de gestion global a été communiqué et le Comité consultatif a félicité les autorités de Jebel Al Dair pour la démarche hautement participative qui a été adoptée pour la mise en place de ce plan de gestion. Celui-ci comportait un atelier de consultation des parties prenantes, des réunions de concertation avec les communautés locales et / ou leurs représentants, une enquête socio-économique, la mise en place de divers comités avec respectivement les parties prenantes concernées, dix stages de formations pour les gardes forestiers, et la future prise en compte des communautés locales dans le processus de conservation.
118. Pour ce qui est du zonage du site proposé, des éclaircissements sont attendus au sujet du chevauchement du parc national de Jebel El Dair avec la réserve de biosphère proposée : où se trouvent les limites du parc national à l'intérieur de la superficie totale de la biosphère de réserve ? Dans l'actuel dossier de désignation, le flou subsiste quant à la répartition des différentes superficies du parc national (315 km<sup>2</sup>), de la zone centrale de la réserve de biosphère proposée (1672 km<sup>2</sup>) et de la zone tampon ainsi que de la zone de transition (respectivement 987 km<sup>2</sup> et 3715 km<sup>2</sup>).

119. Par la suite, le Comité consultatif a recommandé que Jebel Al Dair soit **approuvée** comme réserve de biosphère. Il a compris que, en raison des conditions météorologiques lors du dépôt du dossier de candidature, Jebel Al Dair n'était pas accessible et les autorités ne pouvaient pas remplir la partie " Approbation " du dossier de proposition de désignation. Le Comité consultatif a demandé aux autorités de communiquer les signatures de soutien nécessaire et de lui communiquer des renseignements supplémentaires concernant le zonage avant le 30 septembre 2017.

### **Nouvelles désignations recommandées aux fins d'approbation dans l'attente de renseignements spécifiques**

120. **La Selle - Jaragua-Bahoruco-Enriquillo (République dominicaine / Haïti)** : Le Comité consultatif a salué cette nouvelle proposition soumise par les autorités de la République dominicaine et d'Haïti. La réserve de biosphère transfrontalière proposée comprend les réserves de biosphère existantes de La Selle en Haïti, désignée en 2012, et de Jaragua-Bahoruco-Enriquillo en République dominicaine, désignée en 2002.

121. Ces réserves de biosphère représentent des corridors écologiques qui sont séparés par une frontière politique et administrative. La réserve de biosphère transfrontalière proposée offre la possibilité d'une meilleure gestion de l'Environnement, en tenant compte de la dimension écologique nécessaire à la survie et au bien-être de la population et des communautés.

122. Certes, les deux réserves de biosphère semblent bien fonctionner et la proposition est bien élaborée. Cependant, il manque une lettre d'entente afférente conjointement signée par les plus hautes autorités des deux pays. Par conséquent, la proposition de création de cette réserve de biosphère transfrontalière est **approuvée sous réserve** que la lettre d'entente qui fait défaut soit envoyée avant le 15 mai 2017.

123. **Karatau (Kazakhstan)** : Le site proposé est situé dans la partie centrale de la dorsale de Karatau, qui est une ramification du Nord-ouest de Tien Shan sur le territoire du Kazakhstan-Méridional. La superficie totale est de 151 792 hectares. La zone centrale (la zone de la réserve naturelle de l'État de Karatau) occupe 34 300 ha, la zone tampon, 17 492 ha, et la zone de transition, 100 000 ha, avec 83 000 habitants.

124. Cette zone représente un complexe naturel extrêmement important pour la conservation de la biodiversité du Tian-Shan occidental. La flore de plantes vasculaires le long de la dorsale de Karatau compte 1710 espèces et de sous-espèces réparties en 578 genres et 108 familles. De par le nombre d'espèces endémiques, Karatau occupe la première place parmi toutes les régions de l'Asie centrale. Une population rare et menacée de l'argali de Karatau est présente uniquement à Karatau. Sur les 26 espèces de mammifères choisies à titre indicatif pour le Tian-Shan occidental, la dorsale de Karatau en abrite 20. L'avifaune est constituée de 118 espèces.

125. Les projets PNUD / FEM ont provisoirement permis d'effectuer une recherche complexe sur la région et d'évaluer les conséquences environnementales et économiques sur la vie culturelle et sociale de la population locale.

126. Les terres de la zone tampon restent la propriété des principaux utilisateurs de terres et sont constituées des terres utilisées à des fins agricoles et administrées par des organisations agricoles et des organes privés. À l'intérieur de la zone tampon, une activité économique dans certaines parties de la zone de protection (fenaison, pâturage) est menée, après accord, avec l'autorité étatique et sous le contrôle de l'administration de la réserve naturelle de l'État. Les activités touristiques (éco-éducatives) et récréatives sont menées sur le territoire de la zone tampon de la réserve de biosphère, tout comme des travaux de recherche scientifique.



127. Près de 83 000 personnes vivent dans la zone de transition de la réserve de biosphère proposée. La majorité des terres adjacentes à la réserve naturelle appartiennent à l'État et sont cédées pour une utilisation permanente ou temporaire. Les plus grands utilisateurs des terres de la zone de transition sont les entreprises agricoles. La région tire son principal potentiel du développement de l'élevage bovin et de la culture de plantes, ainsi que de l'écotourisme et du tourisme récréatif.
128. Le Comité consultatif a salué cette proposition. Il a encouragé les autorités nationales à élaborer un plan de gestion intégrée de l'ensemble de la zone de la réserve de biosphère après sa désignation. Toutefois, il a noté que les programmes de développement durable ne sont pas décrits en détail.
129. Le Comité consultatif a recommandé que Karatau soit **approuvée sous réserve** que la réception et l'approbation des renseignements ci-après avant le 15 mai 2017 au Secrétariat du Programme sur l'Homme et la biosphère :
- la communication détaillée du (des) programme(s) de développement durable ;
  - la révision de toutes les cartes pour y insérer tous les renseignements en anglais et augmenter la taille des caractères dans la légende pour une bonne lisibilité.
130. **Termit et Tin Toumma (Niger)** : Le Comité consultatif a salué la soumission de cette proposition par le Niger. La réserve de biosphère proposée est située à l'Est du Niger et s'étend aux régions d'Agadez, Zinder et Diffa, particulièrement dans une zone sahélo-saharienne du Centre-est du Niger. Elle couvre une superficie de 33 712,442 ha, dont : 2 354 000 ha pour les zones centrales ; 7 644 106 ha pour la zone tampon, et 23 714 260 ha pour la zone de transition. Le statut juridique des deux zones centrales et de leurs zones tampons environnantes est une réserve naturelle nationale, avec moins de restriction dans la zone tampon.
131. Cette aire comprend des zones désertiques avec une population appartenant aux Toubous, aux Arabes, aux Touaregs et aux Peuls, pour un total de 2800 habitants dont la principale activité est le pastoralisme, avec notamment un mode de vie nomade.
132. Cette zone abrite une biodiversité importante avec des espèces animales comprenant, entre autres, la gazelle Nager dama, *Ammontragus lervia*, et des espèces d'oiseaux comme le vautour *Torgos tracheliotus*. Elle contient également des espèces sahéliennes telles que la gazelle Dorcas, la *mancette*, le guépard du désert et de nombreux autres oiseaux et reptiles. Comme espèces végétales, on trouve *Acacia sp.*, *Salvadora persica*, *Balanites aegyptiaca* et *Boscia senegalensis*.
133. En ce qui concerne la gestion de la réserve de biosphère proposée, outre le coordonnateur et son personnel nommés par les autorités nationales (cellule de gestion), un organe consultatif est en place, lequel comprend des représentants des parties prenantes locales (Comité consultatif) et le Conseil scientifique.
134. Le Comité consultatif a constaté les activités d'exploitation pétrolière en cours dans la zone sans aucune précision (dans les zones centrale, tampon ou de transition). Il a recommandé que le site soit **approuvé sous réserve** que l'exploitation pétrolière n'ait pas de conséquences pour la fonction de conservation de la réserve de biosphère. Par conséquent, il est demandé au pays de communiquer des éclaircissements sur le lieu de l'exploitation pétrolière et les documents et / ou les résultats de l'évaluation des conséquences environnementales et sociales ainsi que des renseignements complémentaires sur la participation des populations locales dans la gestion du site avant le 15 mai 2017.

135. **Réserve de biosphère d'Itaipu (Paraguay)** : Le Comité consultatif a salué cette nouvelle proposition soumise par les autorités paraguayennes. La réserve de biosphère proposée est située à l'Est du pays et couvre une superficie totale de 1 040 780 ha. Cette réserve compte six zones centrales (propriété du Binational d'Itaipu) qui couvrent 36 505,717 ha, tandis que la zone tampon couvre 27 604,49 ha (dont 53 % de zone terrestre et 47 % de zone aquatique). La vaste zone de transition couvre 933 738 791 ha et comporte des terres privées utilisées pour l'agriculture et l'élevage, des zones urbaines, des groupements d'agriculteurs et des populations autochtones, et un couvert forestier résiduel.
136. La réserve de biosphère proposée comprend une zone de forêt subtropicale semi-décidue, encore appelée forêt atlantique du Haut Paraná. Cette forêt figure sur la Liste des 200 écorégions recensées à l'échelle mondiale par le Fonds mondial pour la nature (WWF), l'organisation en charge de la conservation au niveau mondial, comme priorités en matière de conservation.
137. La forêt atlantique est l'un des écosystèmes les plus importants pour la conservation de la diversité biologique à l'échelle mondiale, en raison de son nombre élevé d'espèces endémiques, de la richesse des espèces et de son couvert d'origine, qui se fait rare du fait de la destruction accélérée de l'habitat à des fins agricoles. La forêt atlantique du Haut Parana abrite des vertébrés, dont de grands prédateurs comme les harpies (*Harpia harpyja*), les harpies huppées, les jaguars (*Felis concolor*), les pumas (*Panthera onca*), et de grands herbivores comme les tapirs (*Tapirus terrestris*), des espèces de cerfs (*Mazama sp.*) et deux espèces de pécaris (*Tayasu sp.*).
138. La population permanente s'élève à plus de 450 000 habitants et peut doubler durant la haute saison. Elle comprend les communautés autochtones, et des colons paraguayens et 'brasiguayos' (descendants paraguayens des Brésiliens qui ont immigré au cours des dernières décennies du vingtième siècle).
139. Ce mélange de différentes cultures partageant le même territoire a créé un environnement intéressant pour la gestion des travaux de conservation et le développement durable grâce aux diverses formes d'activités de production, d'architecture, de coutumes et de gastronomie, entre autres. Les communautés appartenant à ces cultures parlent également une variété de langues, dont le castellano, le guaraní et le portugais), ainsi qu'un mélange particulier de guaraní et de castellano connu sous le nom de " Jopara " (prononcé yopará) (parfois associé au portugais dans cette zone frontalière).
140. Le Comité consultatif a recommandé que le site soit **approuvé sous réserve que** les autorités fournissent des informations claires sur la superficie totale de la réserve de biosphère proposée prise dans son ensemble et de chaque zone (centrale, tampon et transition) avant le 15 mai 2017. Le Comité consultatif encourage les autorités à travailler ensemble avec la réserve de biosphère de Bosque Mbaracayu du Paraguay, et la réserve de biosphère de Mata Atlantica située sur la partie brésilienne du barrage d'Itaipu, avec lesquelles elle a des limites communes.
141. Le Comité consultatif encourage la communication sur l'histoire, le concept et l'importance du Programme sur l'Homme et la biosphère et sur sa réserve de biosphère à l'aide des documents officiels du Programme sur l'Homme et la biosphère. Par ailleurs, le Comité consultatif recommande la mise en place de nouveaux corridors écologiques qui connectent les zones centrales fragmentées.
142. **Indawgyi (Myanmar)** : Le lac Indawgyi est le plus grand lac d'eau douce du Myanmar. Il comprend une grande aire lacustre ouverte, des zones de végétation flottante, entourées par un marais herbacé, une forêt marécageuse à moitié inondée et des prairies saisonnièrement inondées. Les collines entourant le lac Indawgyi sont couvertes par des forêts subtropicales

humides de feuillus qui abritent un certain nombre d'oiseaux et de mammifères de forêt menacés dont des primates.

143. 166 espèces d'oiseaux ont été recensées dans le lac et ses bassins versants environnants. Elles sont réparties comme suit : 56 espèces d'oiseaux aquatiques, 79 espèces d'oiseaux dépendant des zones humides et 31 espèces d'oiseaux de forêt. La réserve de biosphère proposée abrite également d'importants habitats de mammifères tels que les prairies pour le cerf cochon et les forêts pour le gibbon Hoolock oriental (*Hoolock leuconedys*) et le langur de Shortridge. 93 espèces de poissons sont actuellement présentes dans le lac et son bassin. On y dénombre des espèces endémiques régionales et six (6) espèces nouvellement découvertes par la science en 2015, lesquelles pourraient uniquement être présentes dans le bassin du lac Indawgyi.
144. Le site proposé a une superficie totale de 133 715 ha. Les zones centrales occupent une superficie de 45 170 ha. Les zones tampons ont une superficie totale de 27 578 ha. La zone tampon forestière contient des sites et des forêts destinés à la foresterie communautaire avec un accès et une utilisation réglementés par les communautés locales. La zone de transition a une superficie de 60 967 ha, c'est la plaine alluviale entre le lac et la ligne de partage des eaux, constituée en grande partie de terres agricoles destinées à la production de paddy. Toutes les terres agricoles se trouvant dans l'environnement immédiat du lac et des zones humides qui lui sont rattachées, tous les produits agrochimiques appliqués à ces exploitations agricoles ne sauraient aller sans conséquences pour le lac. La zone de transition aura une fonction centrale dans l'éducation de toutes les parties prenantes concernées, le pilotage et le soutien à l'intervention de développement durable, les systèmes de gestion de l'eau et des eaux usées, et l'énergie renouvelable destinée aux ménages et la mise au point de solutions pour gérer les conséquences environnementales de l'exploitation des mines d'or.
145. Les communautés locales ont participé au processus de désignation de la réserve de biosphère dès le début. Le processus a intégralement pris en compte les droits autochtones et coutumiers des communautés autochtones locales et la désignation ne devrait pas déboucher sur des restrictions inopinées d'accès par les populations locales.
146. Une Cellule de gestion de la réserve de biosphère doit être formée au niveau du district. Sa composition et ses missions seront définies après une désignation réussie.
147. Le Comité consultatif a noté que le lac Indawgyi est devenu un site Ramsar en 2016 et que les autorités nationales envisagent de proposer que ce site fasse partie des sites naturels du patrimoine mondial.
148. Le Comité consultatif a salué cette désignation. Il a encouragé les autorités nationales à élaborer un plan de gestion pour l'ensemble de la zone de la réserve de biosphère après sa désignation.
149. Le Comité consultatif a recommandé que le site soit **approuvé sous réserve** que les autorités fournissent des renseignements détaillés sur le statut de protection juridique des zones en dehors de la réserve de biosphère proposée dans ses parties est et ouest, et si elles ne bénéficient pas d'une protection légale ou fonctionnelle justifient cette typologie du zonage. Ces renseignements doivent être communiqués avant le 15 mai 2017 au Secrétariat du Programme sur l'Homme et la biosphère.
150. **Baie de Kizlyar (Fédération de Russie)** : Le Comité consultatif a salué cette proposition formulée par la Fédération de Russie qui contient la baie de Kizlyar (l'une des plus grandes baies de la mer Caspienne), laquelle est une partie importante de l'une des plus grandes routes migratoires d'oiseaux en Eurasie, avec la reproduction, la migration et l'hivernage de plus de 280 espèces d'oiseaux.

151. Elle représente une variété d'écosystèmes aquatiques, côtiers et arides de la Dépression Caspienne et du Nord-ouest de la Caspienne (zones humides de plaine et côtières, déserts de plaine, semi-déserts et steppes). Elle contient une biodiversité élevée d'écosystèmes marins, côtiers et de steppe désertique, et des populations d'animaux menacés partout dans le monde (phoque de la Caspienne, de nombreuses espèces d'oiseaux et d'esturgeons). La zone marine entière du site proposé se trouve dans les limites d'une zone de pêche protégée spéciale du Nord de la Caspienne, dotée d'un statut proche de celui de sanctuaire de la Nature.
152. La réserve de biosphère proposée couvre une superficie totale de 354 100 ha et compte une population totale de 1600 habitants permanents. Sa mise en place a pour but l'amélioration du bien-être socio-économique des populations locales par la préservation et le développement des formes écologiques de gestion de la nature, notamment la pêche durable, l'utilisation des terres (pâturage et fenaison), la chasse saisonnière en automne, le tourisme (récréatif et vert), un accent particulier étant mis sur la préservation et le développement des formes traditionnelles de l'activité économique et la pêche. Le Comité consultatif a salué la mise en place du conseil scientifique et technique et du Conseil communautaire, qui comprend les représentants des communautés et les autorités locales des districts de Tarumovka et du Kizlyar du Daghestan.
153. Le Comité consultatif s'est félicité de l'appui significatif de la part des autorités et des parties prenantes. Il a loué les autorités pour le dossier de désignation bien préparé.
154. Le Comité consultatif a recommandé que le site **soit approuvé sous réserve** de recevoir avant le 15 mai 2017, des renseignements supplémentaires donnant les raisons pour lesquelles il n'existe pas de zone tampon adjacente à la zone centrale dans la partie orientale. Par ailleurs, le Comité consultatif a recommandé aux autorités nationales d'envisager la mise en place de la zone centrale également sur Tyuleny Island (île Tyuleny dans la mer Caspienne) à l'avenir.
155. **Metsola (Fédération de Russie)** : Le Comité consultatif a salué cette proposition formulée par la Fédération de Russie, à la frontière de la Finlande située à l'est des collines de l'Ouest de la République de Carélie. La proposition contient la réserve de Kostomukshsky et l'une des plus anciennes forêts intactes de la Taïga du Nord au Nord-ouest de la Russie. La superficie de la zone proposée est de 345 700 ha, compte 30 000 habitants permanents dont les principales activités sont la sylviculture, la pêche et l'agriculture.
156. Le Comité consultatif a noté que le principal objectif de cette aire est la conservation des forêts de la Taïga du Nord, essentielles à la reproduction d'un grand nombre d'espèces d'oiseaux aborigènes telles que les tétras, les oiseaux des carrières et des gravières, les oiseaux côtiers, les oiseaux de proie diurnes. Il a également relevé l'importance de la culture et de l'environnement historique de cette zone où l'épopée de Kalevala a été créée. Le Comité consultatif a reconnu que cette désignation devrait accroître le potentiel touristique et créer des emplois dans la ville de Kalevala, dans le village de Voknavolok et dans la cité de Kostomuksha. Il a par ailleurs noté que le développement social et économique est lié à une sylviculture et à une agriculture durables, et à des activités locales telles que la pêche, la chasse et la collecte des produits forestiers non ligneux.
157. Le Comité consultatif s'est félicité de ce qu'un Conseil de coordination gèrera la zone proposée, comprenant des scientifiques et des représentants d'Organisations non gouvernementales, et qu'il supervisera les activités des institutions et organisations situées dans la zone proposée, conformément à la législation en matière de développement durable de la région.
158. Le Comité consultatif a remercié les autorités pour les renseignements supplémentaires communiqués sur la coopération avec la Finlande et sur les conséquences environnementales

des activités de l'unité de production de fer. Le Comité consultatif a salué et encouragé la coopération en cours avec la Finlande.

159. Le Comité consultatif a recommandé que la proposition soit **approuvée sous réserve** de la réception des renseignements ci-après avant le 15 mai 2017 :

- une carte avec les zones en utilisant la terminologie conforme au cadre statutaire concernant les zones tampons ;
- des informations détaillées sur la superficie des zones centrales, des zones tampons et de la zone de transition ;
- un complément de renseignements détaillés sur le plan de gestion de la zone proposée, car dans les documents précédents, seuls des thèmes généraux étaient communiqués sur une liste à puces.

160. **Backo Podunavlje (Serbie)** : Le Comité consultatif a salué cette demande formulée par les autorités serbes. Le site proposé est situé au Nord-ouest de la Serbie et couvre une superficie de 176 635 ha. Principalement située dans les zones alluviales récentes et historiques de la partie centrale de la plaine du Danube, la réserve de biosphère proposée est une mosaïque composée principalement de vestiges de plaines inondables historiques et de paysages modelés par l'homme, influencés par l'agriculture et les colonies de peuplement humain. La plaine inondable contient des forêts alluviales, des marais, des lits de roseaux, des habitats d'eau douce, des zones humides alluviales, ainsi que des forêts inondables protégées avec une dynamique hydrologique extrêmement modifiée. La zone de la réserve de biosphère proposée compte 147 405 habitants répartis dans 26 colonies de peuplement, et dont les principales activités sont l'agriculture, la sylviculture et l'industrie.

161. Le Comité consultatif a noté que le site proposé a le même zonage que celui proposé en 2014 qui avait été reporté. Il a également relevé que lors de la précédente soumission dans le cadre de la réserve de biosphère transfrontalière de la région de la Mur, de la Drave et du Danube, la création de la réserve transfrontalière était une initiative de cinq pays ayant signé une déclaration ministérielle en 2011, laquelle précisait qu'aucune de ses dispositions ni aucun document à venir ne devait porter préjudice d'aucune manière à la délimitation entre les États signataires.

162. Le Comité consultatif a relevé qu'il n'avait pas reçu de renseignements ni de réponse concernant les recommandations précédentes et les renseignements demandés par le Conseil du Programme sur l'Homme et la biosphère (Rapport final du Conseil du Programme sur l'Homme et la biosphère au titre de l'année 2014) :

163. « La carte de zonage conjoint pour l'ensemble de la future réserve de biosphère transfrontalière, conçue par tous les cinq pays ;

- le formulaire de désignation conjointe de la réserve de biosphère transfrontalière rempli par tous les cinq pays ;
- un éclaircissement du rôle du comité scientifique au sein du conseil de coordination de la réserve de biosphère proposée ;
- des éclaircissements sur la manière dont les divers projets et les résultats de la recherche seront intégrés dans le fonctionnement de la réserve de biosphère proposée".

164. Le Comité consultatif a chaleureusement accueilli les renseignements supplémentaires communiqués où les autorités ont exprimé leur volonté de poursuivre le processus de coopération transfrontalière, qui fixe les bases d'une possible future mise en place de l'ensemble de la région de la Mur, de la Drave et du Danube en tant que complexe écologique unique et patrimoine culturel commun. Le Comité consultatif a noté que cette proposition de réserve de biosphère ne s'écarte pas du tout de l'idée de coopération transfrontalière à travers la réserve de biosphère transfrontalière de la Mur, de la Drave et du Danube. Le Comité

consultatif a également loué les autorités pour la mobilisation des fonds destinés au projet " COOPMDD " à travers le programme (inter régional) transnational du Danube.

165. Le Comité consultatif a enfin noté que certaines zones centrales ne sont pas entièrement entourées de zones tampons et a demandé des renseignements supplémentaires permettant d'en connaître les raisons.
166. Le Comité consultatif a recommandé que le site soit **approuvé sous réserve** de fournir des renseignements supplémentaires sur les raisons pour lesquelles les zones centrales ne sont pas entièrement entourées de zones tampons, ainsi que sur la situation des discussions relatives aux frontières au niveau international avec la Croatie avant le 15 mai 2017.

### **Extension, rezonage ou changement de nom de réserves de biosphère déjà existantes recommandées aux fins d'approbation**

167. **Réserve de biosphère de Fitzgerald : Extension et changement de nom de l'ancienne réserve de biosphère du parc national du fleuve Fitzgerald (Australie).** Le Comité consultatif a salué la nouvelle demande d'extension et de changement de nom de la réserve nationale du parc national du fleuve Fitzgerald située dans l'État de l'Australie occidentale, qui fut désignée pour la première fois en 1978. Toutefois, étant un site pré-Séville, ce site n'a pas fonctionné à plein régime comme réserve de biosphère en raison de l'absence d'une zone tampon et d'une zone de transition appropriées.
168. Les autorités australiennes ont formulé la demande d'extension et de changement de nom de ce site en 2015, afin d'améliorer sa fonctionnalité conformément à la Stratégie de Séville et au cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère. La superficie totale de ce site était de 1,529 millions d'hectares répartis comme suit : 296 390 ha pour la zone centrale ; 140 797 ha pour la zone tampon ; 1 092 208 ha pour la zone de transition terrestre et 157 286 ha pour la zone de transition marine.
169. Toutefois, après un examen minutieux, le Conseil du Programme sur l'Homme et la biosphère, en 2016, a décidé de reporter cette extension et ce changement de nom et a encouragé les autorités nationales à formuler une nouvelle proposition en tenant compte de la recommandation sur le rezonage de cette zone de sorte que la zone tampon soit adjacente à la zone centrale et sur la soumission d'une nouvelle carte de zonage en conséquence.
170. Le Comité consultatif a loué les autorités australiennes pour leurs nombreuses concertations avec le Groupe de travail sur la mise en place des réserves de biosphère comprenant les représentants des pouvoirs publics, de l'industrie locale et des parties prenantes communautaires, lesquelles ont débouché sur le zonage proposé qui se présente maintenant comme suit : zone centrale - 164 102 ha, zone tampon - 180 755 ha, et zone de transition - 1 184 720 ha, comme l'illustrent les cartes qui les accompagnent et soumises avec ce nouveau dossier. La superficie totale est de 1 529 577 ha.
171. Le Comité consultatif a recommandé que la proposition d'extension avec la nouvelle appellation de " Réserve de biosphère de Fitzgerald " soit **approuvée**.
172. Il a invité les autorités australiennes à fournir une justification étayée du nouveau zonage et à modifier les renseignements y afférents dans le document révisé en tenant compte de ce nouveau zonage. Il a encouragé lesdites autorités à réexaminer les zones couvertes avec la végétation locale pour qu'elles soient maintenues comme zones tampons.

### **Recommandations générales à l'intention de la Bulgarie**

173. Le Comité consultatif a chaleureusement salué les efforts intenses déployés par les autorités bulgares pour mettre à jour leurs sites afin de répondre aux critères du cadre statutaire. Il s'est

réjoui de la feuille de route et de la soumission de quatre (4) propositions de désignation sur la base des huit (8) réserves de biosphère existantes. Il s'est également félicité du dialogue en cours et de la concertation avec les parties prenantes décrits dans les nouvelles propositions. Il a demandé que lui soit communiquée une mise à jour de la feuille de route à l'effet d'évaluer le statut des huit (8) autres sites, surtout pour les sites où les concertations avec les communautés locales ont indiqué qu'elles n'étaient pas soutenues ou étaient contre la proposition de mise à jour de la réserve de biosphère. Il a demandé que ces renseignements et la mise à jour de la feuille de route soient communiqués au secrétariat du Programme sur l'Homme et la biosphère avant le 15 mai 2017.

174. **Réserve de biosphère des Balkans centraux (Bulgarie) : Extension et changement de nom.** Le Comité consultatif a salué cette proposition située dans la partie centrale du pays, qui contient quatre (4) réserves de biosphère existantes (en l'occurrence, la réserve de biosphère de Steneto, la réserve de biosphère de Tsaritchina, la réserve de biosphère de Djendema et la réserve de biosphère de Boatin, toutes désignées en 1977). Cette proposition découle des rapports d'examen périodiques réalisés par le Conseil du Programme sur l'Homme et la biosphère en 2016. Elle contient les parties centrale et supérieure du Grand Balkan (chaîne de montagnes des Balkans). La zone centrale est constituée du parc national du Balkan central et contient de rares espèces fauniques menacées et des sites culturels. Elle contient le massif forestier de hêtres séculaires le plus important (71 % du parc national) du pays. Parmi les principales activités, figurent la transhumance, le pâturage, le tourisme de randonnée. La superficie totale de la réserve proposée est de 369 000 ha avec 129 647 habitants permanents.
175. Le Comité consultatif a salué les efforts déployés par les autorités pour faire participer les parties prenantes à travers des consultations et le soutien des cinq municipalités ainsi que les interactions entre les différentes autorités des trois zones proposées à travers la mise en place d'un conseil de partenariat et d'un conseil consultatif. Il a noté avec satisfaction que l'un des objectifs de la réserve de biosphère est d'offrir et de stimuler des possibilités de développement des moyens de subsistance respectueux de l'Environnement et du tourisme écologique.
176. Le Comité consultatif a noté qu'une partie des zones centrales n'est pas entièrement entourée par une zone tampon ; néanmoins, il a constaté que la fonction de conservation des zones centrales concernées n'est pas menacée, car les territoires adjacents sont inclus dans le réseau NATURA 2000.
177. Le Comité consultatif a recommandé que l'extension et le changement de nom soient **approuvés**.
178. Il a préconisé la poursuite des négociations avec les communautés locales qui n'ont pas encore apporté une réponse officielle à la proposition de faire partie de la réserve de biosphère.
179. **Réserve de biosphère de Chervenata Stena (Bulgarie) : Extension.** Le Comité consultatif a salué cette proposition pour ce site créé en 1977. La zone proposée de 65 409 ha est située au sud des montagnes bulgares. Elle contient des paysages de forêts semi-montagneuses décidues et de conifères, ainsi que des prairies de haute montagne. Ces paysages forestiers et ces rochers montagneux sont emblématiques et sont à l'origine du nom du site proposé : le mur rouge. Le Comité consultatif a noté avec satisfaction le soutien des communautés et des Organisations non gouvernementales locales, des entreprises et la série de rencontres qui se sont tenues dans la municipalité d'Asenovgrad qui constitue la zone de transition dans la désignation proposée. Cette réserve compte une population totale de 60 680 habitants.

180. Les principales activités sont, entre autres, l'agriculture biologique, l'élevage et le tourisme écologique. Le Comité consultatif a relevé, pour s'en féliciter, que plusieurs activités dans la réserve de biosphère proposée comprennent le développement durable de la municipalité d'Asenovgrad, l'amélioration de la qualité de l'éducation à l'Environnement, dont la formation et la stimulation de la recherche scientifique. Il est prévu la mise en place d'un organe (directeur) consultatif ouvert à toutes les parties prenantes.
181. Le Comité consultatif salue les efforts faits à travers le Programme opérationnel " Environnement 2007-2013 ", ainsi que les efforts déployés pour utiliser le territoire des réserves de biosphère pour le développement socio-économique, notamment grâce à la mise en place de petites pensions familiales et à la production biologique locale. Ces interventions bénéficient de la proximité géographique du Monastère de Bachkovo, le deuxième plus grand de la Bulgarie.
182. Le Comité consultatif a noté qu'une partie de la zone centrale n'est pas entièrement entourée par une zone tampon. Toutefois, les autorités ont fourni la justification de l'absence d'une zone tampon formelle : la zone adjacente appartient à la municipalité qui n'a pas encore donné son accord pour faire partie de la réserve de biosphère. Néanmoins, le Comité consultatif a noté que la fonction de conservation de la zone centrale n'est pas menacée, car les territoires adjacents font partie du réseau NATURA 2000.
183. Le Comité consultatif a recommandé que l'extension soit **approuvée**.
184. Il a par ailleurs encouragé les autorités à poursuivre les négociations avec la communauté locale qui n'a pas encore donné son accord pour faire partie de la proposition.
185. **Réserve de biosphère de Srébarna (Bulgarie) : Extension.** Le Comité consultatif a salué cette proposition située au Nord-est du pays, comprenant l'ancienne réserve de biosphère de Srébarna. La superficie de la réserve de biosphère proposée est de 52 005 ha et celle-ci a une population totale de 61 365 habitants.
186. La zone proposée a une biodiversité élevée (notamment le pélican frisé) et a été inscrite sur la Liste des sites du patrimoine mondial, celle des sites Ramsar et celle des sites du réseau NATURA 2000. Il a également relevé l'importance à long terme du lac, le plus étudié pour ce qui est de l'hydrologie et de la biodiversité en Bulgarie. La réserve de biosphère existante a été agrandie pour y incorporer la municipalité de Silistra, qui contient de nombreux sites historiques et accueille de nombreuses manifestations culturelles et des festivals traditionnels. Parmi les activités traditionnelles, figurent l'agriculture, l'agriculture biologique, le petit élevage, la pêche, l'apiculture et la sculpture sur bois. Il a noté que la gestion de la réserve de biosphère proposée sera assurée par un conseil de partenariat et que le maire mettra en place un conseil consultatif. Le Comité consultatif a relevé, pour s'en féliciter, la planification des activités telles que le développement de l'institut et des centres de formation locaux pour échanger sur les bonnes pratiques, les activités entrepreneuriales ainsi que la participation des communautés locales dans le suivi des activités scientifiques pour stimuler le développement durable de la région.
187. Le Comité consultatif a noté qu'une partie de la zone centrale n'est pas entièrement entourée par une zone tampon et a remercié les autorités pour cette précision. Par conséquent, il a considéré que la communauté adjacente de Srébarna joue un rôle actif dans la garantie de la fonction de zone tampon, car le village est juridiquement lié par le plan de gestion de la réserve gérée par Srébarna, plan adopté avec l'arrêté n°RD-565 / 13 octobre 2016 du ministère de l'Environnement et de l'Eau.
188. Le Comité consultatif a recommandé que l'extension soit **approuvée**.



189. **Réserve de biosphère de Manu (Pérou) : Extension.** Le Comité consultatif a salué cette proposition d'extension de la réserve de Manu, soumise par les autorités péruviennes. Cette réserve de biosphère, désignée en 1977, est située dans les régions de Cusco et du Madre de Dios.
190. Cette réserve de biosphère est l'une des quelques aires naturelles protégées du monde qui abrite une si grande diversité d'écosystèmes, allant des prairies montagneuses aux forêts tropicales humides en passant par les forêts montagneuses humides. Sa zone centrale protège l'ensemble du sous-bassin du fleuve Manu. En raison de la diversité des écosystèmes, son importance a également accru l'intérêt de l'État et de la communauté scientifique internationale. C'est l'une des zones les plus diversifiées du Pérou sur le plan biologique, car elle contient la quasi-totalité des écosystèmes, de la flore, et de la faune de l'Amazonie péruvienne, 10 % des espèces d'oiseaux et 5 % des espèces de mammifères du monde. En 1987, l'UNESCO l'a inscrite sur la Liste du patrimoine naturel mondial, en raison de son énorme valeur pour la conservation de la diversité biologique.
191. Cette zone a des attractions culturelles et écotouristiques, qui sont développées conformément aux instruments de planification et de gestion approuvés par les autorités locales et la direction du tourisme régional dans le cadre des plans de développement.
192. Les produits agricoles locaux qui sont utilisés de manière traditionnelle par les communautés autochtones sans l'usage de produits agrochimiques sont commercialisés à l'échelle locale et régionale.
193. Les autorités péruviennes se proposent d'agrandir la réserve de biosphère de Manu de 1 881 200 ha à 2 438 956,04 à l'effet de mettre à jour et d'étendre sa zone tampon à 269 385,05 ha, la zone de transition à 453 275,77 ha.
194. Le Comité consultatif a salué cette extension et recommandé qu'elle soit **approuvée**. Le comité consultatif a encouragé la prise en compte des communautés locales et d'autres parties prenantes dans le système de gestion et le plan d'action.
195. **La réserve de biosphères des lacs de Mazurie - Extension et changement de nom de l'ancienne réserve de biosphère du lac Luknajno (Pologne).** Le Comité consultatif a salué les renseignements supplémentaires communiqués au sujet de la demande d'extension et de changement de nom de la réserve de biosphère du lac Luknajno, désignée en 1976 au Nord de la Pologne. Le site est situé dans la région géographique de Masurie. La proposition a été approuvée en 2016 en attendant la poursuite du processus de mise en place de la zone de transition au sud du lac par le biais d'une convention sociale mutuelle entre les autorités locales, et la réception et l'approbation de la carte de zonage actualisée.
196. Le Comité consultatif a salué les renseignements supplémentaires communiqués au sujet de la carte de zonage et de la zone de transition aux fins d'extension et de changement de nom, surtout en ce qui concerne les éclairages sur le zonage au sud du lac.
197. Le Comité consultatif a recommandé que l'extension et le changement de nom soient **approuvés**. Il a également encouragé les autorités à mettre en place un conseil de coordination de la réserve de biosphère s'appuyant sur les parties prenantes et à boucler le plan de gestion de la réserve de biosphère avant septembre 2018 et à en informer le Secrétariat.
198. **Réserve de biosphère de Marismas del Odiel (Espagne) : Extension.** Le Comité consultatif a salué cette proposition d'extension de la réserve de biosphère de Marisma del Odiel, soumise par les autorités espagnoles. La réserve de biosphère, désignée en 1983, est située dans la zone tempérée de l'hémisphère nord dans le Golfe de Cadix, situé au Sud-

ouest de la péninsule ibérique. Les caractéristiques physiques et naturelles de cette zone déterminent à la fois sa biodiversité et les modes de vie de ses habitants.

199. La proposition d'augmenter la superficie de la réserve de biosphère de Marismas del Odiel de 7158 ha à 18 875,29 ha (zone centrale : 1051 ha ; zone tampon : 5699 ha ; zone de transition : 12 26 ha (5697 ha pour la zone de transition terrestre et 6429 ha pour la zone de transition marine), agrandira la superficie de 11 717,29 ha et permettra d'obtenir une zone de transition suffisante qui résout le déficit que pourrait avoir une zone plus réduite. Deux municipalités (Aljaraque et Punta Umbria) sont situées dans cette zone, et toutes les deux ont maintenu d'étroites relations territoriales, économiques, historiques et culturelles avec le cours d'eau et ses marais.
200. Le Comité consultatif a salué cette proposition d'extension et recommandé qu'elle soit **approuvée**.
201. **Réserve de biosphère du lac Manyara (Tanzanie) : Extension.** Le Comité consultatif a salué la demande d'extension (bien ficelée) de cette zone située dans la vallée du Rift en Afrique de l'Est, laquelle était désignée en 1981. Avec une superficie totale de 346 741 ha (64 443 ha pour la zone centrale, 79 345 ha pour la zone tampon, 203 018 ha pour la zone de transition) et une population de 257 147 habitants, elle comprend le parc national du lac Manyara, la zone de conservation de la faune sauvage de Burunge, et une histoire de conservation communautaire et de dynamisme social avec la présence des pasteurs Maasai depuis le 18<sup>ème</sup> siècle. Cette zone est l'une des destinations touristiques d'Afrique à la plus forte croissance. Elle abrite 59 espèces floristiques et 46 espèces fauniques, dont la hyène tachetée (*Crocuta crocuta*), l'hippopotame (*Hippopotamus amphibious*) et la genette commune, ou genette d'Europe (*Geneta geneta*), 42 des espèces animales étant inscrites sur la Liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature.
202. Le Comité consultatif a loué les autorités pour l'initiative prise de préparer un cadre du plan de gestion général de la zone entière et pour la mise à disposition de données ventilées par sexe sur les communautés. Il a constaté l'augmentation de la population débouchant sur le changement dans les utilisations des terres dans la région, qui pourrait compromettre les terres pastorales des Maasais.
203. Le Comité consultatif a conclu que le site répond aux critères et a recommandé que l'extension soit **approuvée**.
204. Il a encouragé les autorités à agrandir la zone tampon pour protéger l'ensemble de la zone centrale sans compromettre les droits d'accès des communautés locales, à communiquer le cadre général de la préparation du plan de gestion au Secrétariat du Programme sur l'Homme et la biosphère avant le 30 septembre 2018 et à élaborer un plan de gestion intégrée pour l'ensemble de la zone dès sa finalisation.
205. **Réserve de biosphère de Serengeti-Ngorongoro (Tanzanie) :** Le Comité consultatif a salué cette demande d'extension de cette zone désignée en 1981 et a félicité les autorités pour le niveau élevé des concertations avec les parties prenantes dans la préparation de cette demande. Cette zone couvre une superficie de 4 397 314 ha (1 988 506 ha pour la zone centrale, 883 218 ha pour la zone tampon, 1 525 595 ha pour la zone de transition) et contient le parc national de Serengeti et la zone de conservation de Ngorongoro au Nord de la Tanzanie. Elle abrite également le peuple autochtone Maasai et une industrie touristique à croissance rapide s'y développe.
206. L'écosystème abrite près de 1,5 million de gnous, 900 000 gazelles de Thompson et 300 000 zèbres comme troupeaux dominants. Parmi les autres herbivores, figurent : 7000 éléphants,

27 000 topis, 18 000 bubales, 70 000 buffles, 4000 girafes, 15 000 phacochères, 3000 punaises d'eau, 500 hippopotames, 200 rhinocéros noirs, 10 espèces d'antilopes et 10 espèces de primates. Les grands herbivores nourrissent cinq (5) principaux prédateurs, notamment 4 000 lions, 1000 léopards, 225 guépards, 3500 hyènes tachetées et 100 chiens sauvages.

207. Le Comité consultatif a constaté la prise en compte de diverses parties prenantes dans la gestion de la zone et la diversité des démarches utilisées, notamment la formation de comités villageois de gestion environnementale. Le Comité consultatif a constaté l'incidence croissante de l'empiètement et du braconnage et le fait que certaines parties de la zone centrale ne sont pas protégées par une zone tampon.
208. Le Comité consultatif a conclu que le site répond aux critères et a recommandé que son extension soit **approuvée**.
209. Il a encouragé les autorités à agrandir la zone tampon pour protéger la zone centrale dans son ensemble sans compromettre les droits d'accès des communautés locales et à élaborer un plan de gestion intégrée pour l'ensemble de la réserve de biosphère.

**Extension, rezonage ou changement de nom de réserves de biosphère déjà existantes recommandées aux fins d'approbation dans l'attente de renseignements spécifiques**

210. **Réserve de biosphère d'Uzunbudzhak - Extension (Bulgarie).** Le Comité consultatif a salué la proposition d'extension de ce site créé en 1977, à la suite de l'examen de son premier rapport périodique par le Conseil du Programme sur l'Homme et la biosphère. La superficie totale du site proposé est 78 425 ha, sur laquelle vivent 3699 habitants. Le paysage figure parmi les plus représentatifs d'Europe, avec des forêts tempérées au sous-bois de lauriers sempervirents. Elle contient le parc national de Strandja, très riche en biodiversité, et des cavernes (grottes) karstiques. Les municipalités de Malko Turnovo et plusieurs villages en font partie. Le Comité consultatif a relevé, pour s'en féliciter, la vision pour la réserve de biosphère, notamment celle qui consiste à devenir un territoire unifié avec un développement économique durable, la construction d'un centre d'éducation à l'Environnement ainsi qu'un climat propice pour le partenariat et la coopération.
211. Il a également constaté avec satisfaction la prise en compte des communautés locales, y compris la décision du conseil local de soutenir le formulaire de désignation. Il a constaté le plan de mise en place d'un conseil de partenaires incluant toutes les principales institutions en charge des trois zones qui seront basées à Malko Turnovo. Il a également salué la mise en œuvre du projet intitulé 'Coopération pour la conservation de la biodiversité et le développement local durable à Strandja, qui a été mené entre 2009 et 2012, et dont l'objectif était d'en démontrer les bienfaits pour les populations locales.
212. Le Comité consultatif a noté que certaines zones centrales ne sont pas entièrement entourées par des zones tampons. Il a salué les cartes additionnelles montrant que le réseau Natura 2000 assure la fonction de tampon à proximité des zones centrales mais a cependant demandé aux autorités de procéder à la mise en place formelle de ces zones tampons et que cette innovation soit rendue visible dans la carte de zonage révisée.
213. Le Comité consultatif a recommandé que l'extension soit **approuvée sous réserve** de la création de zones tampons formelles autour ou adjacentes aux zones centrales avec l'appui du conseil des partenaires, des approbations formelles, et de la réception de ces informations et de la carte de zonage actualisée correspondante avant le 15 mai 2017.
214. **Réserve de biosphère de Meggido (Israël) - Changement de nom de l'ancienne réserve de biosphère de Ramot Menashe.** Le Comité consultatif a pris note de la justification

du passage du nom de Ramot Menashe à Meggido, reposant sur le fait que le nom de la réserve de biosphère diffère du nom de la région administrative à laquelle certaines communautés appartiennent. Il a reconnu que l'objectif du changement de nom sera de renforcer l'identité des communautés vivant dans la réserve de biosphère et d'accroître leur connexion avec ses principes et leur détermination à mener les activités. Il a par ailleurs reconnu que "Megiddo" porte des attributs symboliques et que ceci pourrait renforcer l'image que se font les habitants de la réserve de biosphère.

215. Le Comité consultatif a recommandé que le changement de nom soit **approuvé sous réserve** d'une approbation signée de toutes les parties prenantes concernées.
216. **Réserve de biosphère de l'Est Usambara (Tanzanie) - Extension.** Le Comité consultatif a salué ce dossier d'extension de cette zone suite aux recommandations de l'examen périodique reçu en 2016 après la date limite de la stratégie de sortie. Ce site, désigné en 2000 et représentatif des écosystèmes forestiers, comprend des fragments de forêts tropicales et fait partie des montagnes de l'Arc oriental, l'un des 35 hauts lieux de la biodiversité à l'échelle mondiale. Les montagnes constituent une importante source d'eau pour les communautés environnantes et la ville de Tanga.
217. Avec une superficie totale de 83 994 ha (30 468,70 ha pour la zone centrale, 21 963,68 ha pour la zone tampon, 48 000 ha pour la zone de transition...) et une population de 184 253 habitants, cette réserve de biosphère contient les réserves naturelles d'Amani et de Nilo et le corridor de Derema récemment classé comme aire protégée. Parmi les espèces endémiques, figurent le hibou grand-duc d'Usambar (*Bubo vosseleri*), l'akalat d'Usambara (*Sheppardia montana*), le tisserand d'Usambara (*Ploceus nicolli*) et la violette africaine (*Saintpaulia ionantha*), espèce emblématique et endémique. Le jardin botanique d'Amani créé en 1902 compte plus de 1000 arbres et arbrisseaux issus du monde entier.
218. Le Comité consultatif a pris note des valeurs ethno-botaniques de cette zone et de l'importance culturelle de l'adoration parmi les groupes autochtones ainsi que de la formation aux moyens de subsistance pour que les communautés locales parviennent à l'économie verte.
219. Il a félicité les autorités pour la diversité des parties prenantes telles que les Organisations non gouvernementales, les pouvoirs publics et les institutions étrangères, concernées par la recherche et le suivi.
220. Sur la base des renseignements disponibles, le Comité consultatif a recommandé que l'extension du site soit **approuvée sous réserve** de la communication des renseignements suivants au Secrétariat du Programme sur l'Homme et la biosphère avant le 15 mai 2017 :
- les plans de gestions disponibles des zones centrales ;
  - les renseignements sur la gestion de l'enclave ;
  - un exemplaire du cadre du plan de gestion de l'ensemble de la réserve de biosphère ;
  - la justification de l'absence des zones tampons autour de certaines des zones centrales.